

# MAIRIE DE SAINTE-THERENCE

## CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 22 avril 2026*

### PROCÈS-VERBAL

#### **Nombre de Conseillers :**

En exercice 11  
Présents à la séance 10  
Votants 10  
Affichage de la convocation 16.04.2026

Par suite d'une convocation en date du 16 avril 2026, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Thérance se sont réunis dans la salle communale, le mercredi 22 avril 2026, à 20h, sous la présidence de Monsieur le maire, Bernard DENEST.

**Étaient présents :** Nathalie GRANDVIERGNE, Dominique CHEMINET, Emmanuel BOUGEROL, Claude LABOUESSE, Bernard DENEST, Morgane BURON, Anaïs CANTAT, Sandrine BORDES, Christian MOLINES, Catherine DALLÉ

**Absent excusé :** Bruno REBILLARD

**Secrétaire de Séance :** Nathalie GRANDVIERGNE

#### **DÉLIBÉRATION N°2026-07 OBJET : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2026**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de fixer les taux des taxes directes locales pour 2026. Il rappelle que le produit de ces taxes alimente le budget communal.

Monsieur le Maire communique l'état de notification, transmis par la Direction Générale des Finances Publiques, détaillant le produit fiscal communal attendu pour 2026 et évalué sur la base d'imposition prévisionnelle pour l'exercice en cours à partir des taux d'imposition votés en 2024.

Il rappelle les possibilités dont disposent les élus locaux en matière de vote des taux et invite les Conseillers municipaux à considérer, lors de leur prise de décision, que le produit fiscal attendu des taxes directes locales constitue un revenu de fiscalité important pour doter le budget de crédits nécessaires aux nombreux investissements en cours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'impositions :

- ✓ **Taxe foncière sur le bâti :** 32,47 %
- ✓ **Taxe foncière sur le non bâti :** 28.70 %
- ✓ **Taxe d'habitation :** 8.30 %

#### **DÉLIBÉRATION N°2026-08 – OBJET : Vote du budget 2026**

Réuni sous la présidence du maire, Bernard DENEST, le conseil municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

##### Investissement

Dépenses : 129 391,68 €  
Recettes : 106 990,72 €

##### Fonctionnement

Dépenses : 277 123,51 €  
Recettes : 277 123,51 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 140 920,85 € (dont 11 529,17 de RAR)

Recettes : 140 920,85 € (dont 33 930,13 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 277 123,51 € (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 277 123,51 € (dont 0,00 de RAR)

**DÉLIBÉRATION N°2026-09 – OBJET : Participations et subventions 2026**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'attribuer les participations et subventions suivantes :

Donneurs de Sang Marcillat	100 €
CATM	100 €
SPA	100 €
Amicale des Chasseurs de Ste Thérance	100 €
Comité des Fêtes de Ste Thérance	300 €
Trail - Adell	100 €
FSE du collège de Marcillat en Combraille	100 €

**DÉLIBÉRATION N°2026-10 – OBJET : INDEMNITÉ DE FONCTION DES ADJOINTS**

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximaux des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026 constatant l'élection du maire et de 2 adjoints,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux plafond fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 179 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 10,89 %.

Considérant la demande des deux adjoints ne pas avoir le taux maximal mais de garder le même taux que le précédent mandat soit 6,6%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide, avec effet au 23 avril 2026, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints comme suit :

- 1<sup>er</sup> adjoint : 6.6 % de l'indice brut 1027

- 2<sup>ème</sup> adjoint : 6.6 % de l'indice brut 1027

D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

**DÉLIBÉRATION N°2026-11 – OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUX COMMISSIONS COMMUNALES**

**Finances (budget)**

Délégués titulaires : Bernard DENEST  
Nathalie GRANDVIERGNE  
Emmanuel BOUGEROL  
Claude LABOUESSE  
Morgane BURON

**Bâtiments - Voirie - Travaux - Cimetière**

Délégués titulaires : Emmanuel BOUGEROL  
Claude LABOUESSE  
Dominique CHEMINET  
Christian MOLINES  
Bruno REBILLARD  
Nathalie GRANDVIERGNE

**Fleurissement Maisons fleuries**

Délégués titulaires : Emmanuel BOUGEROL  
Catherine DALLE  
Dominique CHEMINET

Délégués suppléants : Sandrine BORDES  
Anaïs CANTAT

**Fêtes - Cérémonie – Animations**

Délégués titulaires : Nathalie GRANDVIERGNE  
Anaïs CANTAT  
Dominique CHEMINET  
Christian MOLINES

**Communication (dont Gazette annuelle)**

Délégués titulaires : Nathalie GRANDVIERGNE  
Sandrine BORDES

Délégués suppléants : Morgane BURON  
Catherine DALLE

**Salle des fêtes**

Délégués titulaires : Nathalie GRANDVIERGNE  
Emmanuel BOUGEROL

Délégué suppléant : Dominique CHEMINET

**Centre Social**

Délégué titulaire : Bernard DENEST  
Délégué suppléant : Nathalie GRANDVIERGNE

**Collège de Marcillat en Combraille**

Délégué titulaire : Sandrine BORDES  
Délégué suppléant : Emmanuel BOUGEROL

**RPI Arpheuelles - Ronnet - St Genest**

Délégué titulaire : Bernard DENEST  
Délégué suppléant : Sandrine BORDES

**PETR Vallée de Montluçon et du Cher pôle d'équilibre territorial et rural**

Délégué titulaire : Bernard DENEST  
Délégué suppléant : Nathalie GRANDVIERGNE

## **NATURA 2000**

Délégué titulaire : Bernard DENEST  
Délégué suppléant : Sandrine BORDES

## **Correspondants :**

Défense : Christian MOLINES  
Ambroisie : Emmanuel BOUGEROL

## **DÉLIBÉRATION N°2026-12 – OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS APPELÉS À SIÉGER AU SDE03**

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier – SDE 03,

Les statuts du syndicat mixte fermé, en vigueur à ce jour (arrêté inter préfectoral n°1181/2019 des 18 et 26 avril 2019), prévoient en son article 5 que les communes, dont la population municipale est inférieure à 5 000 habitants, désignent un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein d'un collège électoral.

Le collège électoral regroupe l'ensemble des communes de moins de 5 000 habitants appartenant à l'arrondissement préfectoral de Montluçon.

Ce collège électoral élit ensuite, en son sein, des représentants qui siègeront pour toute la durée du mandat au Comité Syndical restreint du SDE 03.

Pour l'arrondissement de Montluçon, ce sont neuf représentants qui seront désignés par le collège.

Je vous propose ainsi aujourd'hui de procéder à l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant pour siéger au collège électoral du secteur de Montluçon,

Vu les articles L5211-1, L5211-6, L5211-7, L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SDE 03,

Le conseil Municipal procède à l'élection de ses délégués,

Sont déclarés élus :

Délégué titulaire : Monsieur Bernard DENEST

Délégué suppléant : Madame Nathalie GRANDVIERGNE

Pour siéger au collège électoral organisé par le SDE 03 en vue de la désignation des représentants des communes de moins de 5 000 habitants au sein du comité syndical,

## **DÉLIBÉRATION N°2026-13 – OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS APPELÉS À SIÉGER AU SIVOM DE DOYET**

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune au SIVOM de DOYET.

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Le conseil Municipal procède à la désignation de ses délégués,

Sont déclarés élus :

Délégué titulaire : Monsieur Bernard DENEST

Délégué suppléant : Madame Nathalie GRANDVIERGNE

## **DÉLIBÉRATION N°2026-14 – OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE L'ALLIER BOURBONNAIS TERRITOIRE**

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune à l'Allier Bourbonnais Territoire qui intervient, pour la commune, dans les domaines suivants : support et conseil informatique, assistance maîtrise d'ouvrage, formations, urbanisme, protection données et cybersécurité, conseil juridique, commande publique, ingénierie financière.

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Le conseil Municipal procède à la désignation de ses délégués,

Sont déclarés élus :

Délégué titulaire : Monsieur Bernard DENEST

Délégué suppléant : Madame Nathalie GRANDVIERGNE

## **DÉLIBÉRATION N°2026-15 – OBJET : COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)**

Monsieur le Maire de la commune de Sainte-Thérance expose :

Conformément à l'article 1650 du code général des impôts (CGI) institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID) présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Ils sont nommés par l'Administrateur Général des finances publiques, directeur de l'Allier, à partir d'une liste dressée en double par le conseil municipal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Approuve la liste des 24 noms ci-dessous qui sera communiquée à la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Allier.

### **Délégués titulaires :**

Nathalie GRANDVIERGNE  
Catherine DALLÉ  
Claude LABOUESSE  
Marc BENTI  
Serge CANTAT  
Martine MELOUX

Emmanuel BOUGEROL  
Bernard BILLAY  
Michèle DEBORD  
Bruno REBILLARD  
Henri CANTAT  
Nathalie MOUSSOURS

### **Délégués suppléants :**

Anaïs CANTAT  
Sandrine BORDES  
Dominique CHEMINET  
Sylvain MARIE  
Jacqueline GAULE  
Cécile LABOUESSE

Pauline AFONSO  
Christian MOLINES  
Morgane BURON  
Dylan BAURES  
Clément CHOQUET  
Diego GOMEZ

## **DÉLIBÉRATION N°2026-16 – OBJET : MAINTIEN DU MONTANT DU LOYER DU LOGEMENT COMMUNAL – RENONCIATION À LA RÉVISION ANNUELLE AU 1<sup>er</sup> MAI 2026.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune est propriétaire d'un logement à usage d'habitation situé 7 rue de la mairie 03420 SAINTE-THERENCE, actuellement loué à Monsieur et Madame NOE selon un bail prenant effet le 5 avril 2025.

Conformément aux clauses dudit bail et aux dispositions de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989, le loyer est normalement révisable chaque année au 1er mai, selon la variation de l'Indice de Référence des Loyers (IRL) publié par l'INSEE.

Toutefois, compte tenu de la volonté de la commune de soutenir le pouvoir d'achat, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas procéder à cette augmentation pour l'année 2026 et de maintenir le loyer à son montant actuel, soit 450 € hors charges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de renoncer à l'application de la clause de révision annuelle du loyer prévue au 1er mai 2026 pour le logement situé 7 rue de la mairie 03420 SAINTE-THERENCE.
- FIXE le montant du loyer mensuel à 450 € pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2026 au 30 avril 2027.
- PRÉCISE que cette mesure est exceptionnelle pour l'année en cours et ne vaut pas renonciation définitive aux révisions futures prévues par le bail.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à en informer le locataire par écrit.

### Questions diverses :

#### 1 – Animation :

- La commission se réunira vendredi 24 avril pour le troc plantes.
- Prévoir une animation pour la restauration des statues pour recueillir des fonds.
- Le prochain marché nocturne aura lieu le 16 juillet.

Actuellement nous avons 3 inscriptions.

L'information a été diffusé à l'office du tourisme de Montluçon

- La mairie a relancé la Volga, Attrape Sourire et le Jazz au Fil du Cher.

Début mai, le maire a rendez-vous avec la Compagnie Attrape Sourire.

#### 2 – Commission travaux

Installation des panneaux touristiques à prévoir.

Une réunion sera prévue pour la commission d'ici 2-3 semaines

La commission travaux fera le tour des bâtiments publics.

#### 3 – Une réunion avec Mme DARBY (trésorerie) pour les nouveaux élus a eu lieu le 2 avril à Sainte-Thérence

#### 4 – Monsieur le Maire a eu rendez-vous le 21 avril avec Mme MOREUX du conseil départemental.

La subvention voirie n'existe plus

Pour 2026, il y aura uniquement la subvention de la solidarité

Pour 2027-2032, 2 enveloppes seront attribuées aux communes en fin d'année pour l'ensemble du mandat (sommes non déterminées).

1<sup>ère</sup> enveloppe : subventionnée à 30%

2<sup>ème</sup> enveloppe : subventionnée à 50%

#### 5 – Monsieur le Maire est allé avec Nathalie GRANDVIERGNE (1<sup>ère</sup> adjointe) à la remise des képis à Marcillat en Combraille.

#### 6 – Le conseil communautaire de Montluçon Communauté a eu lieu le 13 avril pour l'élection du Président et Vice-Présidents

Le maire de Montluçon (Philippe PERCHE) a été élu président de Montluçon Communauté.

15 vice-présidents et 5 délégués communautaires ont été élus

Bernard DENEST s'est positionné à la commission ruralité

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 21h

Nathalie GRANDVIERGNE  
Secrétaire de séance,



Bernard DENEST  
Maire

